



# CESC

Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française  
Apooraa Matutu Ti'a Rau e Mata U'i no Polinesia farani

## **VOEU**

**Sur la mise en place de l'Accord de l'Elysée pour le  
développement de la Polynésie française au sein de la République**

**Proposé et rapporté par :**

Madame Lucie TEFFENAT

Transmis par le bureau **le 17 janvier 2018**  
Et adopté en assemblée plénière **le 19 janvier 2018**

**01/2018**

**VCEU**

Vu les dispositions du règlement intérieur du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française (CESC) ;

Vu la réunion du collège « des salariés », du **17 janvier 2018** ;

Vu la proposition de vœu rapportée par Mme Lucie TIFFENAT n° **01/CESC/2018 du 19 janvier 2018** ;

Vu la transmission de la convocation des membres du CESC en plénière n° **77/CESC/2018 du 17 janvier 2018** ;

Le Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française a adopté, lors de la séance plénière du **19 janvier 2018**, le vœu dont la teneur suit :



**Vœu n° 01-2018 : la mise en place de l'Accord de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République**

*Présenté par Mme Lucie TIFFENAT*

**Accord de l'Elysée pour le développement de la Polynésie française au sein de la République**

Cet accord, signé le 17 mars 2017 avait fait l'objet d'un avis circonstancié et très soutenu de la part de notre Institution, car l'esprit de ce pacte républicain entre l'Etat et la Polynésie française nous semblait correspondre à l'image que l'on pouvait espérer pour les générations polynésiennes futures.

**Le fait nucléaire**

La Polynésie française ne peut en effet assumer seule le « **fait nucléaire** », fait d'une colonisation non encore consentie dans l'apaisement et la sérénité.

Dans ce cadre, l'Etat devrait :

- après la suppression de la notion de « risque négligeable », traiter et indemniser les victimes des essais nucléaires,
- rembourser les montants de prestations servies par la caisse de prévoyance sociale qui aujourd'hui s'élèverait à plus de 54 milliards fcfp,
- rétablir l'ancienne dotation globale de développement économique (DGDE scindée en 3 instruments) à son niveau initial de 18 milliards fcfp/an,
- admettre qu'après avoir contribué au développement de l'électricité nucléaire de la France hexagonale, la Polynésie française puisse bénéficier du dispositif de péréquation des tarifs de l'électricité définis dans le cadre de la Contribution Service Public Electricité (pour une valeur estimée à 12 milliards fcfp/an) afin de rendre les entreprises polynésiennes plus compétitives et le coût de l'électricité moins élevé pour tous les polynésiens, notamment les plus démunis.

**Le développement économique**

En ce qui concerne le développement économique, il appartient aux autorités locales de prendre leurs responsabilités et nous pouvons compter sur « la nouvelle ère de confiance » pour affirmer la place de la Polynésie française au sein de la République quant à l'exploitation demain de ses immenses richesses océaniques pour qu'enfin son « Economie bleue » devienne réalité.

Dans les conclusions de son rapport n° 80/2017 du 26 avril 2017, le CESC soulignait que « *les déclarations et engagements devront nécessairement se traduire et se formaliser par une série de dispositifs budgétaires, réglementaires voire légaux, qui mobiliseront des moyens importants qui restent à définir* ».

« *Ils doivent requérir la plus grande attention des institutions de la Polynésie française* » si du moins on veut leur prêter vie.

Comme le rappelait Madame Ericka BAREIGTS, ancienne ministre des Outre-mer, le 21 février 2017, « *La co-construction n'est pas un long fleuve tranquille. C'est une exigence et un combat* ».

De nouveau, le CESC, dans sa grande majorité, plaide pour que les ambitions républicaines d'idéal commun se traduisent dans la réalité.

\*\*\*

**Tel est le vœu du Conseil Economique, Social et Culturel de la Polynésie française.**

## SCRUTIN

Nombre de votants :	.....	36
Pour :	.....	36
Contre :	.....	0
Abstention :	.....	0

## ONT VOTE POUR : 36

### Représentants des salariés

01	FONG	Félix
02	GALENON	Patrick
03	HELME	Calixte
04	LE GAYIC	Vaitea
05	PRATX-SCHOEN	Alice
06	SHAN CHING SEONG	Emile
07	SOMMERS	Eugène
08	TAEATUA	Roben
09	TEHAAMATAI	Hanny
10	TEHEIURA	Gisèle
11	TEMARII	Mahinui
12	TERIINOHORAI	Atonia
13	TIFFENAT	Lucie

### Représentants des entrepreneurs et des travailleurs indépendants

01	AMARU	Rubel
02	ATIU	Marc
03	BALDASSARI-BERNARD	Aline
04	BODIN	Méline
05	BRICHET	Evelyne
06	GAUDFRIN	Jean-Pierre
07	PALACZ	Daniel
08	REY	Ethode
09	WIART	Jean-François
10	YIENG KOW	Patrick

### Représentants de la vie collective

01	FOLITUU	Makalio
02	FULLER	Mirella
03	KAMIA	Henriette
04	LAMAUD	Sylvain
05	MATA	Judy
06	NENA	Tauhiti
07	PANAI	Floriene
08	PORLIER	Teiki
09	SAGE	Winiki
10	SNOW	Tepuanui
11	TIRAO	Marie-Hélène
12	UTIA	Ina
13	VERNIER	Emile